

Conditions Générales de Vente (CGV)

Les présentes conditions générales ont pour but de régler les achats sur la plateforme Neighbors Food.

1. Présentation

Le service de Neighbors Food consiste à proposer une plateforme internet permettant à tout Utilisateur d'entrer en relation avec des Cuisiniers amateurs ou professionnels proposant des spécialités culinaires. Cette plateforme offre également la possibilité aux Voisins de passer commande auprès de ces Cuisiniers.

2. Commande

Avant de passer commande, le Voisin doit s'inscrire pour ouvrir un compte, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation.

Sur chaque Page Plat figurent l'intitulé du Plat, sa composition, son prix, ainsi que la date et l'heure du retrait du Plat, et toute autre information pertinente concernant le Plat.

Lorsque Le Voisin, par le biais de la Plateforme, passe une commande, une fenêtre s'affiche pour le remercier. Ce dernier recevra un mail ou un SMS de confirmation pour sa commande, reprenant l'ensemble des informations relatives à la commande, et à ses caractéristiques.

Le contrat de vente qui lie le Chef et l'Utilisateur (uniquement) n'est conclu que lorsque l'Utilisateur a reçu un mail ou un SMS de confirmation de sa commande.

Le Chef est le seul responsable de sa prestation culinaire, aussi bien en termes de qualité et de quantité.

Il est de la responsabilité du Voisin de respecter l'horaire d'enlèvement préalablement défini. En cas de non respect de l'horaire convenu par le Voisin, la responsabilité du Chef ne pourra pas être engagée, ni en cas d'indisponibilité du Plat, ni d'un quelconque défaut de cuisson ou de préparation.

3. Plats

Tout Plat enregistré et proposé par le Chef sur la Plateforme doit être disponible. Toutes les mesures raisonnables sont prises par le Chef pour s'assurer que les commandes des Voisins soient honorées. Il est de la responsabilité du Chef de garantir la disponibilité des plats, selon le nombre qu'il aura renseigné lors de l'enregistrement du Plat sur la Plateforme.

4. Prix

Le prix de chaque plat est affiché sur la Plateforme et sur la Page Plats

Ces prix s'entendent TTC. Pour le Chef amateur, en dessous de 100 000 CHF de chiffre d'affaire: pas de TVA à payer selon la législation suisse actuelle.

Ils varient selon chaque Plat, mais sont encadrés pour les Chefs Amateurs par l'équipe Neighbors Food.

Il est de la responsabilité de chaque Chef de s'assurer de la véracité du prix proposé pour chaque Plat. Le Chef vérifiera les prix à la réception de chaque commande.

Les prix peuvent être modifiés par le Chef, pour autant qu'aucune commande n'ait encore été passée lors du changement. S'il apparaît qu'une erreur flagrante de renseignement du prix par le Chef **est** constatée, le Voisin sera informé immédiatement. Le Voisin aura alors le droit d'annuler sa commande en cours en cas d'augmentation du prix du Plat commandé.

5. Modalités de Paiement

Le Voisin **paie** sa commande directement sur la Plateforme, par les moyens mis à disposition par Neighbors Food. Le Paiement se fait lors de la validation de la commande.

La Plateforme utilise les services de « Six Payment Services » pour le processus de paiement en ligne des commandes.

Sont acceptés tous les modes de paiement annoncés sur le Site internet.

Le Chef ne peut en aucune manière être payé directement par le Voisin.

Il ne peut en outre pas accepter de commande d'un Voisin en direct, sans que la commande ait été passée par la Plateforme, sous peine d'être supprimé immédiatement de la Plateforme Neighbors Food et de devoir éventuellement payer des dommages-intérêts à NF. De même si le Voisin commande directement auprès du Chef sans passer à nouveau par la plateforme, il ne pourra plus commander via la plateforme NF et pourra être condamné à des dommages-intérêts en faveur de NF.

En passant sa commande sur le Site, le Voisin confirme que toutes les coordonnées de paiement indiquées sont correctes et valides.

Les paiements réalisés sur la Plateforme sont encaissés par Neighbors Food, qui est mandaté à cet effet, et se charge par la suite de rétribuer les Chefs concernés (Montant de l'achat moins la commission contractuelle prélevée).

6. Droit de rétractation

Compte tenu du caractère périssable des ingrédients rentrant la composition des Plats, le Voisin ne peut exercer de droit de rétractation

7. Annulation de la commande

Selon certaines circonstances exceptionnelles, le Chef peut être amené à annuler une commande. Il aura alors le devoir d'informer immédiatement le Voisin qui aura passé commande ainsi que NF.

Dans ce cas, le Voisin qui aura passé commande aura le choix entre un remboursement dans les 20 jours de la part de NF (par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la commande) ou un report de la commande passée à une date ultérieure avec le même Chef.

8. Responsabilité de Neighbors Food

Neighbors Food fournit un accès à la plateforme et à son contenu présentés en l'état et tels que disponibles. Neighbors Food ne fait aucune déclaration, ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, sur le contenu et la disponibilité de la plateforme, qu'il s'agisse du temps d'accès, des erreurs éventuelles ou de la correction des défauts.

Neighbors Food s'efforce de maintenir l'accès à la plateforme, sans pour autant être tenue à une obligation de résultat. Neighbors Food n'est donc en aucun cas responsable des interruptions de fonctionnement, indépendante de sa volonté, empêchant l'accès à la plateforme ou à une de ses fonctionnalités et des conséquences qui peuvent en résulter pour l'Utilisateur.

Neighbors Food ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de tout dommage résultant de l'inexécution totale ou partielle ou encore de la mauvaise exécution des obligations contractuelles ou extracontractuelles de l'un des Utilisateurs.

Neighbors Food ne sera en aucun cas responsable des dommages directs ou indirects subis par l'Utilisateur tels que notamment, les pertes de revenus, les pertes sur le chiffre d'affaires, les pertes de bénéfices, les pertes d'économies escomptées, ou tout dommage, coût ou dépense

indirects ou dérivés.

9. Force majeure

Aucune partie ne peut être tenue comme responsable envers une autre partie pour un retard ou une inexécution d'une de ses obligations lorsqu'il existe un cas de force majeure. Ces cas incluent, sans caractère limitatif, les catastrophes naturelles, les attentats, la guerre, les incendies, les coupures d'électricité ou de gaz, les troubles informatiques, les actes gouvernementaux ou les troubles civils.

10. Documents contractuels

Les présentes CGV régissent la relation entre le Chef et le Voisin.

Neighbors Food se réserve le droit à tout moment de modifier de façon unilatérale les présentes CGV et en informera le Chef. Si ce dernier n'oppose pas d'objection dans un délai de sept jours, il est supposé accepter les nouvelles CGV qui se substitueront aux anciennes.

Ces présentes CGV constituent l'intégralité de l'accord passé entre le Chef et le Voisin pour la vente de Plats.

Si l'une de ces dispositions de ces CGV s'avérait non valide ou non applicable, elle n'altérerait en rien les autres dispositions des CGV.

11. Droit applicable et for

Les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse. Les tribunaux du canton de Vaud, spécifiquement ceux de Nyon/Lausanne, sont seuls compétents.

12. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 1^{er} juin 2017.